



VIDE GRENIER DIMANCHE 8 juin 2025

Extrait de règlement : Le vide grenier organisé par l'association DA DIJON 21 est exclusivement réservé aux particuliers proposant à la vente des objets usagés. Il est recommandé d'afficher les prix des objets à vendre.

Horaire : Le déballage se fera de 6 h à 8 h. (vente de 8h à 18h)

Véhicule : Aucun véhicule ne sera autorisé sur les emplacements du Vide Grenier à partir de 8 h. Les véhicules exposants devront être stationnés à l'extérieur du parking. Toute contravention pour un véhicule mal stationné, sera à la charge de l'exposant.

Emplacement : Ils seront restitués **vides et propres**. Aucun objet n'y sera laissé. Des containers poubelles seront dispersés sur les sites. Utilisez-les et ne laissez aucun sac poubelle ou objet au pied des arbres, dehors, ou dans la salle. Les exposants repartent avec leurs objets invendus. *



*L'incivilité de nombreux exposants nous oblige à demander un chèque de caution restitué lors de votre départ après contrôle de la propreté de l'emplacement. **En cas de départ non signalé et non contrôlé le chèque non restitué sera encaissé. ***

**Pour toute annulation sans motif valable (la météo n'en étant pas un!) l'organisateur se réserve le droit d'encaisser le chèque (seul le chèque de caution sera restitué).*



ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER

**Dimanche 8 juin – Salle et parking gymnase Hervé Liemans 16 bld Robert Schuman 21000 DIJON –
evenementiel.dad21@gmail.com**

Partie à retourner : Inscription au Vide Grenier Particuliers (Toute fiche incomplète ne sera pas prise en compte)

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Désire un emplacement : Intérieur (gymnase des Lentillères) Extérieur (parking gymnase)

Mètres linéaires (mini 3m) :..... à 3 € le mètre soit un total de €

Chèque à l'ordre de DA DIJON 21 (paiement par chèque uniquement)

Chèque Caution Obligatoire 30,00 € à « DA DIJON 21 » à joindre à l'inscription.

Pièce d'identité :N° Délivrée le

Par

N° immatriculation véhicule :

ATTESTATION OBLIGATOIRE :

Je Soussigné(e) demeurant à.....

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature (vide grenier) au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).

Fait à

le

signature